



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILAIRE DE DORSET

Procès-verbal d'une SÉANCE ORDINAIRE ayant eu lieu LUNDI, LE 13 MAI 2024, À 19H00, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Michel Breton, pro-maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marcel Élément Siège no 1
Lise Garant Siège no 2
Michel Lindsay Siège no 3
Lucas Létourneau Siège no.5
Lucien Beaudry Siège no 6

Tous formant le quorum.

Il y a 3 citoyens dans l'assistance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le pro-maire, M Michel Breton, souhaite la bienvenue au public.

2. NOMINATION D'UN(e) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

*Il est proposé par Lise Garant
Et résolu à l'unanimité des élus présents*

QUE Marie-Claude Boily soit nommée secrétaire d'assemblée en l'absence de la direction générale.

ADOPTÉE

13.05.24.219

3. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par Lise Garant
Et résolu à l'unanimité des élus présents*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

13.05.24.220

4. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024

*Il est proposé par Michel Lindsay
Et résolu à l'unanimité des élus présents*

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

13.05.24.221

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

5.1. Comptes payés et à payer

Les comptes payés et à payer ayant été déposé au conseil tels que présentés dans le tableau suivant :

Comptes à payer en avril 2024	18 453,24 \$
-------------------------------	--------------

*Il est proposé par Lucien Beaudry
Et résolu à l'unanimité des élus présents*

QUE les comptes payés soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Jean-Charles Bellemare, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Jean-Charles Bellemare
Directeur général et greffier-trésorier par intérim



5.2. Suivi : élection partielle

M Breton souhaite la bienvenue à Lucas Létourneau, élu par acclamation au poste de conseiller no. 5 lors numéro 5 et informe la population que puisque personne n'a posé sa candidature au poste de maire, des élections partielles devront avoir lieu à l'automne prochain.

5.3 Suivi : ressources humaines

M Breton informe la population que le poste d'adjointe à la réception est toujours disponible et que puisque M Bellemare ne peut plus offrir ses services comme directeur général par intérim, ce poste sera aussi affiché sous peu.

6. TRAVAUX PUBLICS

13.05.24.222

6.1. Entretien des chemins municipaux : contrat nivelage et matériaux granulaires

*Il est proposé par Lise Garant
Et résolu à l'unanimité des membres présents*

QUE le conseil municipal de Saint-Hilaire-de-Dorset autorise le directeur général par intérim a accepté la soumission d'Excavatech pour le nivelage et le rechargement de matériaux granulaires au montant de 26 944,80 \$ plus taxes et redevances.

ADOPTÉE

13.05.24.223

6.2. Route du Lac Drolet : contrat de rechargement

*Il est proposé par Lucien Beaudry
Et résolu à l'unanimité des membres présents*

QUE le conseil municipal de Saint-Hilaire-de-Dorset autorise le directeur général par intérim a accepté la soumission d'Excavatech pour la reconstruction du lac Drolet au montant de 11 826,00 \$ plus taxes et redevances.

ADOPTÉE

13.05.24.224

6.3. Contrat d'abat-poussière (2 ans)

*Il est proposé par Lucien Beaudry
Et résolu à l'unanimité des membres présents*

QUE le conseil municipal de Saint-Hilaire-de-Dorset autorise le directeur général par intérim a accepté la soumission de Transport Adrien Roy pour l'achat, le transport et l'épandage du produit (calcium liquide) à 0.4160\$/L en 2024 et 0.4190\$/L en 2025.

ADOPTÉE

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet à l'ordre du jour

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

13.05.24.225

Résolution d'appui : La P'tite église de Saint-Hilaire-de-Dorset

CONSIDÉRANT QUE l'église de Saint-Hilaire-de-Dorset est présentement vacante ;

CONSIDÉRANT QU'un comité bénévole s'est formé et incorporé, sous la forme d'un organisme à but non lucratif (partie III de la Loi sur les compagnies du Québec – RLRQ, chapitre 38) appelé « La P'tite église de Saint-Hilaire-de-Dorset » ;

CONSIDÉRANT QUE l'OBNL demande à la municipalité dans sa démarche visant l'acquisition et la transformation du bâtiment pour la préserver ;

CONSIDÉRANT QUE, pour le moment, aucun projet concret et chiffré n'a été déposé à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'appui n'implique aucune contribution financière, ni de promesse ou d'engagement de la part de la municipalité à cet égard ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal s'était déjà prononcé contre la municipalisation dudit bâtiment il y a un peu plus d'un an ;



CONSIDÉRANT QUE, selon la demande de l'OBNL, la résolution permettra à l'organisme de débiter les démarches visant l'acquisition du bâtiment et les demandes de subventions auprès des programmes gouvernementaux ;

Il est proposé par Michel Lindsay
Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE les membres du conseil municipal appuient la démarche de l'organisme La P'tite église de Saint-Hilaire-de-Dorset dans sa démarche visant l'acquisition et la transformation de l'église de Saint-Hilaire-de-Dorset ;

QUE cet appui soit uniquement moral et ne lie pas la municipalité financièrement au projet.

ADOPTÉE

8. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le pro-maire, M Michel Breton, invite la population à poser une question à l'assemblée. Cette période de questions porte uniquement sur les sujets à l'ordre du jour.

Nom du/de la citoyenne	Sujet abordé
Gaétane Bégin	Collecte du recyclage
Ginette Lindsay	Location de la salle municipale

10. CORRESPONDANCES

Aucun suivi n'est demandé au sujet des correspondances reçues le mois dernier.

11. VARIA

Nom du/de la conseiller.ère	Sujet abordé
Michel Breton	Régie de tri

13.05.24.226

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

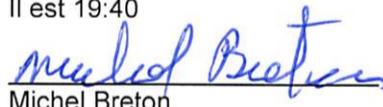
L'ordre du jour ayant été épuisé

Il est proposé par Lise Garant
Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE

Il est 19:40


Michel Breton
Pro-maire

